

Conseil communal

Séance du 29 avril 2019

TRPI (INTERCOM) - SWDE - Société Wallonne Des Eaux (SWDE) - Renouvellement des Instances - Désignation des Représentants de la Commune de MORLANWELZ - Décision.

Référence : CC/19/4/30

Présences: M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-

Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS,

Échevins, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,

MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, Alexandre MPASINAS, Salvatore CHIAVETTA, Mustapha ABDELOUAHAD, Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes Isabelle COPIENNE, Muriel DEPPE, Céline LAMBOTTE, M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS. Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et sa Première partie., Livre V., Chapitre III., relatif aux modes de coopérations entre Communes dont les Intercommunales :

Considérant l'affiliation de la Commune de MORLANWELZ à la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement l'article L1122-34, §2 prescrivant que " Le conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune ainsi que les représentants du conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats. ";

Considérant que le Conseil communal de MORLANWELZ doit procéder au renouvellement de ses représentations au sein des Commissions qui concernent la Commune de MORLANWELZ ainsi que les représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les Intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 03 décembre 2018 ;

Considérant que le Conseil communal de MORLANWELZ nomme les membres de toutes les Commissions qui concernent l'administration de la Commune de MORLANWELZ ainsi que les représentants du Conseil communal de MORLANWELZ dans les Intercommunales et les autres personnes morales dont la Commune de MORLANWELZ est membre :

Attendu le courrier de la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) du 17 janvier 2019 par lequel celle-ci demande à la Commune de MORLANWELZ de désigner les représentants du Conseil communal de MORLANWELZ aux Assemblées Générales (AGs) de la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) suite aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Considérant que les Représentants communaux de MORLANWELZ doivent être désignés en application de la Règle D'HONDT ;

Considérant que la représentation du Conseil communal de MORLANWELZ dans la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) est composée d'un (1) membre représentant la majorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ;

Attendu les candidatures présentées en séance ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

CC/19/4/30 Page 1 sur 2

DÉCIDE

À l'unanimité :

<u>Article 1er.</u> - De fixer la composition de la représentation du Conseil communal de MORLANWELZ aux Assemblées Générales (AGs) dans la 'Société Wallonne Des Eaux (SWDE) à un (1) membre représentant la majorité politique du Conseil communal de MORLANWELZ, pour la mandature 2018-2024, comme suit :

- Majorité (PS) :
 - M. Jean-Charles DENEUFBOURG.

<u>Article 2.</u> - De charger le Collège communal de MORLANWELZ de veiller à l'exécution de la présente Décision.

Article 3. - De transmettre la présente Délibération à la Société Wallonne Des Eaux (SWDE).

En séance, le 29 avril 2019 PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME : Le 4 février 2020,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Christian MOUREAU

CC/19/4/30 Page 2 sur 2